



**Compte rendu de séance du conseil d'administration**

**Année scolaire 2022-2023**

**Séance du 29 novembre 2022**

**Étaient présents :**

**MEMBRES DE DROIT :** Nicolas SAMBUSSY, Principal et Président du conseil d'administration, Florence GASTAUD, Principale adjointe, Cécile VIGNAU, Gestionnaire, Evelyne PONS, CPE, Caroline NICLOUD, Directrice de SEGPA.

**REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :** Noëlle DUPRE, Sophie GOSSELIN, Giulia GRILLET, Carine RKIOUAK, Robin RIOU , Delphine FOURCADE

**PARENTS D'ELEVES (suppléants) :** Félix GARNIER, Laure HARISTOY,

**REPRESENTANTS DES ELEVES :** Justine CAILLABET, Audrey CORIN.

**REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION (Titulaires) :** Olivier DOMENGINE, Magali BODIN-VIVES, Béatrice TORRES, Caroline MOLENAT, Nicolas JOUHAUD.

**REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION (Suppléants) :** Fabienne COUDIN-BIDOUZE, Séverine ODET, Aurélie BOUDET ;

**REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ADMINISTRATION, OUVRIERS ET SERVICES :** Olivier GUERRE, Gisèle CAZALE-DEBAT.

**INVITE :** Christelle BILLET (Secrétaire de direction).

**Etaient excusés :**

**REPRESENTANTS DEPARTEMENT ET MUNICIPALITE :** Karine PERE , Clarisse JOHNSON LE LOHER.

**REPRESENTANTS DEPARTEMENT ET MUNICIPALITE (suppléants) :** Monique SEMAVOINE, Stéphane DUSSARPS ;

**PERSONNALITE QUALIFIEE :** Alain DUBOURG.

**REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :** Véronique SEGONS.

**REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION (Suppléants) :** Géraldine PUHARRE, Stéphane BUSQUES.

Total des membres du conseil : 23      Quorum : 16      Membres votant : 23

Monsieur SAMBUSSY, Président du conseil d'administration ouvre la séance à 18h13.

Monsieur SAMBUSSY se présente ainsi que tous les membres du Conseil d'Administration présents.

Secrétaire de séance : Madame Noëlle DUPRE.

Monsieur le Président procède à la présentation de l'ordre du jour :

- 1- Adoption du PV de la séance du 4 octobre 2022
- 2- Règlement intérieur du conseil d'administration 2022 / 2023
- 3- Répartition des membres dans les différentes instances
- 4- Projet de budget 2023
- 5- Autorisation de signature des contrats annuels ou infra-annuels
- 6- Conventions et contrats
- 7- Voyages scolaires
- 8- Don du foyer socio-éducatif
- 9- Subventions pour informations
- 10- Questions diverses (à adresser au secrétariat de direction au moins 48 heures à l'avance)

**1) Adoption du compte-rendu de la séance du 4 octobre 2022**

Sur le procès-verbal du 4 octobre 2022 : aucune observation.

**Monsieur le Président propose de passer au vote pour adopter le compte-rendu de la séance du 4 octobre 2022.**

Membres présents au moment du vote

22
----

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
21		1	

**Total**

22
----

<b>Le compte-rendu de la séance du 4 octobre 2022 est adopté.</b>
---

A 18h25, notons l'arrivée d'Audrey GORIN, représentante des élèves.

## 2) Règlement intérieur du Conseil d'Administration 2022/2023

Monsieur Sambussy reconduit dans sa globalité le règlement intérieur avec 3 modifications :

- un ordre du jour annoncé et non plus voté, article 4,
- la possibilité de voter à l'aide d'une technologie numérique, article 7, avec une expérimentation lors d'une prochaine séance,
- la possibilité d'inviter les suppléants, article 8.

**Monsieur le Président propose de passer au vote pour l'adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration 2022/2023 :**

Membres présents au moment du vote

23

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23			

**Total**

23

**Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration 2022/2023 est adopté.**

## 3) Répartition des membres dans les différentes instances

Monsieur SAMBUSSY procède à la lecture des différentes instances pour vérification.

**Monsieur le Président propose de passer au vote pour la répartition des différentes instances :**

Membres présents au moment du vote

23

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23			

**La répartition des membres dans les différentes instances est adoptée.**

#### **4) Projet de budget 2023**

Monsieur SAMBUSSY expose une inquiétude modérée liée au contexte actuel mais les engagements du Conseil départemental sont à la hauteur de ce qui était espéré. Nous avons pu monter un projet de budget dans des conditions satisfaisantes et Monsieur SAMBUSSY remercie Madame Cécile VIGNAU, gestionnaire, à ce propos.

Madame Cécile VIGNAU présente les principes du budget.

Le budget est un acte de prévision et d'autorisation des dépenses et des recettes de l'EPL.

Il est adopté :

- sur une année civile (décalage avec l'aspect pédagogique),
- sur une unité recettes/dépenses,
- en équilibre recettes/dépenses,
- et sincère.

Le budget est organisé en services AP, ALO, VE, SBN et SRH, auquel il est rajouté un service en lien avec la Cité éducative (2 recettes et 2 dépenses).

Les services sont subdivisés en domaines et activités.

Le département notifie la Dotation globale de fonctionnement (DGF), et communique parallèlement une circulaire conjointe avec le Rectorat pour son élaboration.

DGF pour 2023 : 226 519 euros en 2022, augmentation de 31 040 euros (+16%).

*M. DOMENGINE : Est-ce que le Conseil départemental est sincère dans ses engagements ?*

*M. SAMBUSSY : Oui, à titre d'exemple, les engagements pris lors de l'exercice 2022 ont été tenus, à l'échelle du territoire.*

*M. FOURCADE : Peuvent-ils effectuer une rallonge ?*

*Cécile VIGNAU : Oui, ils peuvent allouer des dotations complémentaires si besoin.*

*M. HARISTOY : Qui passe les contrats ?*

*Cécile VIGNAU : Ils sont passés par le collège.*

Madame VIGNAU présente les tarifs restauration et les autres tarifs.

Les estimations budgétaires sont calculées en diminuant les recettes et augmentant les dépenses en fonction du nombre d'élèves.

Le coût des agents d'entretien est une charge pour le service de restauration qui reverse une partie des recettes à la collectivité (taux identique à 22,50 %). S'ajoutent viabilisation, maintenance et logistique pour un total en crédit nourriture pour les achats de denrées à 189 095,70 euros.

Soit un crédit nourriture par repas de 2 euros comme préconisé par le conseil départemental. A ajuster au cours de l'année.

Le collège est engagé dans une démarche certifiante (ECOCERT) et siège de groupement d'achat bio. Pour 2023, 100 000 euros de denrées qualitatives soit 53 % de produits bio, labellisés ou d'origine.

*M. HARISTOY : Comment maintenir les achats de denrées bio dans un contexte économique contraint ?*

*Cécile VIGNAU : Il faut essayer de les rémunérer à juste prix. Nous essaierons de ne pas baisser en gamme au collège.*

Madame VIGNAU poursuit son compte rendu sur les services spéciaux :

296 élèves boursiers (35 % des élèves).

Cités éducatives : 30 000 euros de subventions seront allouées pour financer notamment Parcours jeunes 64.

Une baisse de la taxe d'apprentissage a été constatée sur 2022. Les entreprises passent davantage par des organismes collecteurs.

Les élèves boursiers et bénéficiaires de l'ARS bénéficient de 10 000 euros en aide départementale à la restauration.

Pour le service AP et concernant les crédits globalisés (LOLF), 6 000 euros ont été ouverts en prévision au budget 2023.

Madame VIGNAU indique aux membres du Conseil d'administration que les préconisations du Conseil départemental ont été respectées.

Elle souligne, par ailleurs, l'augmentation prévisible des fluides en 2023 :

- pour l'électricité X 2,5 à X 4 ;
- pour le gaz X 2,5 ;

mais espère maîtriser les coûts grâce au passage à la chaleur urbaine au mois de décembre.

*M. DOMENGINE : Qu'en est-il de cette évolution sur le plan énergétique ?*

*Cécile VIGNAU : Les augmentations sont régulées dans le cadre d'un marché, mais nous devons faire attention lors des renouvellements.*

Monsieur SAMBUSSY répond à quelques questions supplémentaires.

Pour l'éclairage et comme préconisé, nous sommes dans la sobriété énergétique (rappel dans le bulletin interne : fermer les volets, éteindre les ordinateurs et les lumières non automatiques).

Pour l'instant pas d'installation massive d'équipement en LED prévue au collège.

En ce qui concerne l'isolation, le collège n'est pas une « passoire thermique ». Il faut aérer mais l'aération la plus efficace doit être massive sur quelques minutes. Au niveau de la SEGPA, nous travaillons encore sur le réchauffement des classes.

Madame VIGNAU conclut sur le budget 2023 :

- en recettes à la somme de 1 116 771,01 euros,
- en dépenses à la somme de 1 119 645,89 euros.

Montant des amortissements non neutralisés (ALO) à la somme de 2 874,88 euros.

**Monsieur le Président propose de passer au vote pour le projet de budget 2023.**

Membres présents au moment du vote

23

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23			

**Total**

23

**Le projet de budget 2023 est adopté.**

### **5) Autorisation de signature des contrats annuels ou infra-annuels**

**Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote pour l'autorisation de signature des contrats annuels ou infra-annuels par l'Ordonnateur.**

Membres présents au moment du vote

23

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23			

**Total**

23

**L'autorisation de signature des contrats annuels ou infra-annuels est accordée.**

### **6) Conventions et contrats**

- Concernant la reconduction des contrats.

**Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote pour la reconduction des contrats sur 2023.**

Membres présents au moment du vote

23

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23			

**Total**

23

**La reconduction des contrats est accordée.**

- Educ'ado 2022

**Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote pour l'autorisation de signature de la convention Educ'ado 2022.**

Membres présents au moment du vote

23

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23			

**Total**

23

**L'autorisation de signature de la convention Educ'ado 2022 est accordée.**

- Educ'ado 2023

**Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote pour l'autorisation de signature de la convention Educ'ado 2023.**

Membres présents au moment du vote

23

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23			

**Total**

23

**L'autorisation de signature de la convention Educ'ado 2023 est accordée.**

- Groupement de service Educ'ado

Monsieur SAMBUSSY procède à la présentation du groupement de service Educ'ado.

## **7) Voyages scolaires**

- La répartition des voyages pour l'année à venir :
  - PARIS axé sur les médias pour les classes de 4<sup>e</sup>2 et 4<sup>e</sup>7,
  - PARIS axé sur la culture pour les classes de 4<sup>e</sup>5 et 4<sup>e</sup>3,
  - SAINT PÉ DE BIGORRE séjour d'une semaine proposé à 3 classes pour les classes de 4<sup>e</sup>1, 4<sup>e</sup>6 et 4<sup>e</sup>8,
  - ESPAGNE dans le projet ERASMUS pour la classe de 4<sup>e</sup>4.
- Concernant le Projet de voyages APPN à SAINT PÉ DE BIGORRE (séjour d'une semaine pour 3 classes)

Nombre d'élèves : 40 élèves

Nombre accompagnateurs : 5

Séjour d'une semaine

Hébergement en tente avec des lits

Part accompagnateur prise sur le collège

Part élève à 260 euros par élève

Coût total du projet 11 700 euros (345 euros pour le transport, 221 euros pour les extras, 11 133,60 euros pour l'hébergement et les activités)

La parole est donnée à Mme MOLENAT, enseignante.

Mme MOLENAT : l'encadrement proposé est de qualité avec une proposition d'activité pour les non nageurs.

Objectifs : le vivre ensemble, respect des règles liées aux activités de pleine nature.

**Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote pour la participation maximale des familles à 260 euros.**

Membres présents au moment du vote

23
----

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23			

**Total**

23
----

**Le montant maximal pour la participation des familles à 260 euros est accordé.**

### 8) Don du foyer socio-éducatif

- Don de 990€ pour les voyages 2022

**Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote pour le montant de la donation du foyer socio-éducatif.**

Membres présents au moment du vote

23

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23			

**Total**

23

**Le montant de la donation du foyer socio-éducatif est accordé.**

### 9) Subventions pour informations

Monsieur SAMBUSSY liste le montant total des subventions :

- 1 500 euros du CD64 (réparation d'un four mixte au restaurant scolaire),
- 226 519 euros du CD64 (DGF),
- 1 241 euros du CD64 (remboursement des déplacements CHAM),
- 12 090 euros du CD64 (frais de déplacements EPS 21/22).

### 10) Questions diverses

Pas de questions.

Monsieur SAMBUSSY remercie les membres du conseil d'administration présents. Le prochain conseil d'administration aura lieu en décembre ou janvier pour les projets de voyage scolaire et en février ou mars pour l'étude du projet de ventilation de la dotation globale horaire.

La séance est levée à 19h50.

Compte-rendu validé par le Conseil d'administration en séance du 29 novembre 2022.

Le Président



Nicolas SAMBUSSY

La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Noëlle Dupre", written over a horizontal line.

Noëlle DUPRE